

TOUTE L'EQUIPE ALIDORO VOUS SOUHAITE UNE TRES BELLE ANNEE 2023 !



SMIC : NOUVELLE AUGMENTATION AU 1^{ER} JANVIER 2023



Le SMIC a augmenté de 1,8 % au 1^{er} janvier 2023 sous l'effet de la revalorisation automatique appliquée chaque début d'année et compte tenu des chiffres de l'inflation publiés par l'INSEE.

Le salaire minimum légal est passé de 11,07 à 11,27 euros brut de l'heure. Il atteindra ainsi 1.709,28 euros par mois (1.353 euros net) pour 35 heures hebdomadaires. Soit un peu plus de 30 euros de plus, après une revalorisation de 14 euros il y a un an (+0,9 %).

Source : [Urssaf](https://www.urssaf.fr/)

PASSEPORT DE PREVENTION : DECRET D'APPLICATION



Pour renforcer la prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail, la Loi a prévu la mise en place d'un passeport de prévention.

Disponible courant 2023, ce passeport vise à prévenir les risques en santé et sécurité des travailleurs en favorisant leur formation et en optimisant sa gestion par les employeurs. Le décret du 29 décembre 2022 approuve la délibération du comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) fixant les modalités de mise en œuvre et de mise à disposition de l'employeur du passeport de prévention.

Source : [Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)

NOUVEAU BAREME 2023 POUR CERTAINS FRAIS PROFESSIONNELS

Contrairement aux frais de repas qui avaient été revalorisés au mois de septembre 2022, les maximums déductibles pour les indemnités de grand déplacement et les frais liés à la mobilité professionnelle ont été revalorisés le 1^{er} janvier 2023. Vous trouverez l'ensemble des barèmes de déplacement à jour dans le lien ci-après : [Barèmes](#)

EMBAUCHE D'ALTERNANTS : AIDE RECONDUITE AVEC DES AMENAGEMENTS



Lancée pendant la crise du COVID pour favoriser l'insertion des jeunes malgré le contexte, l'aide versée à l'embauche d'un alternant est maintenue en 2023.

Le décret de décembre prolonge cette aide pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Son montant s'élève désormais à 6 000 € pour tous les niveaux. Elle concerne les jeunes de moins de 30 ans. Elle est versée mensuellement et automatiquement durant la première année d'exécution du contrat.

Précédemment, l'aide était de 5000€ pour l'accueil d'un mineur et 8000€ pour un alternant majeur. L'aide n'avait pas vocation à se pérenniser, mais elle a été très plébiscitée. Les contrats ont quasiment triplé depuis son annonce.

Vous trouverez les détails de cette nouvelle aide dans le lien ci-après : [Alternance](#)

INDEMNITE CARBURANT : NOUVEAUTE POUR LES TRAVAILLEURS MODESTES

Cette nouvelle indemnité carburant a été fixée par un décret du 2 janvier.

Elle est versée aux travailleurs modestes appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence par part au titre des revenus de l'année 2021 est inférieur ou égal à **14.700 euros** et qui doivent utiliser leur véhicule (véhicule à deux, trois ou quatre roues, thermique et/ou électrique) pour se rendre au travail.

Son montant est de 100€ et elle est versée en une seule fois. La demande d'indemnité doit être formulée sur le site impots.gouv.fr entre le 16 janvier et le 28 février 2023.

LE CHIFFRE

91%

Difficultés de recrutement dans les TPE PME !

Une enquête récente a été menée entre le 6 octobre et le 10 novembre 2022 par la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises). Elle a recueilli 2 566 réponses et montre que les difficultés de recrutement sont un problème qui frappe quasiment toutes les TPE PME en France.

91% des entreprises ains interrogées rencontrent des difficultés pour recruter.

La première raison évoquée est le nombre insuffisant de candidats, suivie de l'inadéquation du profil des candidats.

67% des dirigeants souhaitant recruter ont revu à la hausse le salaire à l'embauche pour pallier ces difficultés.